

Les requérants doivent assumer tous les autres frais.

La contribution minimale en vertu du PDME est de 1 000 \$ par demande.

La contribution maximale est de 100 000 \$ par requérant à l'intérieur d'un exercice financier du gouvernement pour les visites, les foires commerciales et les accords de commercialisation.

Les visites

Une aide est consentie en vertu du PDME aux entreprises canadiennes qui désirent:

- rendre visite à d'éventuels agents, distributeurs ou clients étrangers pour trouver de nouveaux marchés;
- participer à des symposiums ou à des conférences à l'étranger (où elles ont de fortes chances de trouver des débouchés pour leurs produits);
- parrainer la visite d'acheteurs étrangers, aussi bien au Canada qu'à d'autres endroits approuvés (installations, foires commerciales ou autres), pour faciliter la vente de produits canadiens;
- inviter leurs agents des ventes à l'étranger à se rendre au Canada pour y recevoir une formation.

La préférence sera accordée aux demandes d'entreprises dont le chiffre d'affaires annuel **est supérieur à 250 000 \$ et inférieur à 50 millions de dollars.**

Les requérants dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 10 millions de dollars n'ont pas droit à une aide pour les visites de part et d'autre de la frontière américaine.

La contribution du PDME

L'aide du PDME couvre 100 % du tarif aller-retour par transport aérien en classe économique (ou l'équivalent), pour un ou deux représentants de l'entreprise à destination de l'étranger, ou pour un ou deux éventuels acheteurs ou agents des ventes de l'étranger, à destination du Canada.

Les requérants doivent assumer tous les autres frais.

La contribution minimale en vertu du PDME est de 1 000 \$ par demande.

La contribution maximale est de 100 000 \$ par requérant à l'intérieur d'un exercice financier du gouvernement pour les visites, les foires commerciales et les accords de commercialisation.

Les accords de commercialisation

Les requérants qui ont l'intention de concentrer leurs efforts sur un seul marché cible dans une région géographique en particulier peuvent, en vertu du PDME, conclure un accord de commercialisation. Il ne s'agit pas d'une nouvelle activité du PDME, mais d'un moyen de regrouper l'aide versée pour les activités de commercialisation sur une période d'un an ou deux. Seules les activités reliées aux foires commerciales